



112 Numéro d'urgence (incendie, accident, SAMU)

l'accident, gardez votre calme!

02501-14-112

Appel d'urgence des sapeurspompiers de l'usine BASF depuis des téléphones extérieurs ou un téléphone portable

Signalez l'incendie ou

Renseignements importants à fournir lors de l'appel

Il faut signaler immédiatement

(au 112 en cas d'urgence,

à l'environnement.

sinon au 3228) les fuites de

produits et les autres atteintes

aux sapeurs-pompiers de l'usine

de l'accident

de l'accident

des blessures

des auestions

de blessés

d'urgence :

Lieu

Nature

Nombre

Nature

Attendre

Autres numéros de téléphone importants :

Depuis des téléphones extérieurs ou un téléphone portable

02501-14-numéro de poste

2100 Infirmerie / médecin de l'usine

Sécurité du travail 2006 Coordinateur hygiène

et sécurité 3675 Poste de garde 1

Poste de garde 2 Sapeurs-pompiers

de l'usine



L'enceinte de l'usine est soumise aux dispositions du code de la route et la vitesse maximum autorisée v est de 30 km/h.



Le stationnement de véhicules n'est autorisé que sur les aires prévues à cet effet et signalées.



Il est interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'usine ainsi que dans votre véhicule! Vous êtes prié de ne fumer que dans les espaces prévus à cet effet et signalés.



Il est strictement interdit d'apporter et de consommer des boissons alcoolisées ou toute autre substance enivrante ou stupéfiante. L'accès de l'enceinte de l'usine est interdit à toute personne en état d'ébriété, même légère, ou se trouvant

sous l'emprise de drogue.



Il est interdit d'actionner et de mettre en marche des machines, des installations et des interrupteurs.



Il est interdit de prendre des photographies dans toute l'enceinte de l'usine.







Pour votre sécurité et votre santé, portez l'équipement de protection requis dans les zones de travail signalées.



Il ne faut pénétrer dans ces zones que chaussé de chaussures de sécurité à semelle conductrice évacuant les charges électrostatiques. À défaut de chaussures de sécurité, vous pouvez également porter des chaussures fermées sans hauts talons munies d'une bande conductrice évacuant l'électricité statique. Après avoir mis la bande conductrice, il faut en vérifier le bon fonctionnement avec le testeur.



Pour accéder à certains bâtiments, vous devrez d'abord vous présenter à la réception du bâtiment. Veuillez respecter les indications du service de sécurité aux postes de garde de l'usine.



Le terrain de l'usine est partiellement placé sous vidéosurveillance.

La responsabilité de notre société pour dommages-intérêts n'est engagée que pour les cas couverts par l'assurance responsabilité civile de l'entreprise.



We create chemistry

Consignes de sécurité à l'attention des visiteurs

BASF Coatings GmbH

Usine de Münster-Hiltrup

de la société

Bienvenue à la division Coatings de BASF

La division Coatings de BASF développe, produit et commercialise une gamme de haute qualité de peintures constructeurs, de peintures carrosserie et de peintures pour le bâtiment innovantes. Par ailleurs, nous comptons parmi les fournisseurs leaders mondiaux dans le domaine des traitements de surface appliqués pour supports en métal, en plastique et en verre destinés à un grand nombre d'industries et de marchés.

À Münster, principal site de la division Coatings, nous fabriquons des produits pour les peintures constructeurs de série et pour les peintures carrosserie. Nous souhaitons vous guider à travers notre usine en toute sécurité. Dans cet objectif, il est impératif d'observer quelques règles de sécurité. Merci de vous familiariser avec notre réglementation et de soutenir notre démarche en vous comportant avec prudence.

Nous vous souhaitons un séjour sûr dans l'usine BASF de Münster.

La direction de l'usine



BASF Coatings GmbH
Occupational Safety
Glasuritstraße 1 · 48165 Münster
www.basf-coatings.com







Les établissements ou locaux à atmosphère explosible sont signalés par le sigle « EX » et soumis à des consignes et règles de conduite supplémentaires. Il est interdit d'apporter et d'utiliser dans les zones signalées par ce sigle « EX » des appareils non munis d'une protection anti-déflagrante. Il s'agit notamment d'appareils non anti-déflagrants comme les téléphones portables, les appareils photo, les véhicules à moteur, les véhicules de transport, les talkies-walkies, les outils, les lampes de poche, les petits appareils comme les calculettes, les briquets, les allumettes, les montres connectées, les bracelets de fitness et les prothèses auditives.



Les bâtiments équipés de systèmes d'extinction automatiques sont signalés par un panneau « Attention ». En cas d'incendie, les fenêtres et les portes se ferment automatiquement et les locaux se remplissent de dioxyde de carbone.



Dès l'émission du signal d'alarme, il faut quitter le bâtiment à cause du risque d'asphyxie. Danger de mort!



Les risques liés aux champs électromagnétiques ne peuvent pas être exclus. Les porteurs d'implants médicaux susceptibles d'être altérés sont priés de se signaler en amont.



Chaque bâtiment dispose d'un point de rassemblement respectif. Merci de vous familiariser avec l'emplacement de ce dernier au préalable. En cas d'alerte, rejoignez immédiatement le point de rassemblement. Veuillez avertir les personnes en danger et accompagner au point de rassemblement les personnes ayant besoin d'aide.